

## Couverture assurance Loisirs FFHB - MMA

Si une structure fédérale, un club, organise un match ou un tournoi avec une structure non FFHB, le contrat fédéral s'applique :

- RC (Responsabilité Civile) vis-à-vis des licenciés et des non licenciés
- IA (Individuelle Accident) pour nos licenciés
- Possibilité de création d'évènement occasionnel avec les licences évènementielles qui garantissent les non licenciés en RC et IA (prise en charge FFHandball)

Si c'est la structure qui organise un match ou un tournoi : leur assurance permet peut-être de garantir leur RC vis-à-vis des participants et l'IA des membres de la MJC.

**En aucun cas, le contrat fédéral ne pourra s'appliquer car l'organisation ne rentre pas dans le périmètre fédéral** : en conséquence, le licencié participant ne sera pas garanti en RC et IA par notre contrat.

Commentaire : il est de notre devoir de prévenir les clubs concernés du **risque qu'ils prennent** et font prendre à leurs licenciés **en participant à ces organisations étrangères au monde fédéral**. La prudence m'engage à conseiller à nos clubs de ne pas jouer contre ces structures qui ne cherchent qu'à éviter la charge financière de l'affiliation et des licences Loisir. Pourquoi ne pas revenir dans notre giron fédéral soit seuls soit dans un club déjà existant ?